

Délibération n° D2024/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 février 2024

Date de l'affichage de la convocation : 28 février 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 10

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Le douze mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : LEPILLET Sonia

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

Secrétaire de séance : JOSSELIN Valéry

Pouvoirs : LEPILLET Sonia donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Date de publication en ligne :

➤ **OBJET : Vote des taxes**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité locale.

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023,

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du CGI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2024, et de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation : 11.14 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.83 %

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 49.74 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

